

Editorial

La sécurité oui, mais pas sans le peuple

Arthur Grosjean

Correspondant à Berne



Les attentats de Bruxelles provoquent un certain émoi à Berne. Des élus PDC, qui ne sont pas connus pour prôner des mesures d'exception, voient rouge. Ils demandent que le Conseil fédéral muscle immédiatement les services secrets suisses. Par voie d'urgence, sans attendre donc la votation sur la nouvelle loi sur le renseignement qui aura lieu en septembre.

Est-ce une bonne idée? Pas vraiment. Le Service de renseignement de la Confédération a certes grand besoin de plus de compétences. Il faut enfin qu'il puisse espionner des terroristes potentiels avec toute la panoplie intrusive nécessaire: mouchards informatiques dans des PC ou natels, caméras cachées dans des lieux privés, fouille dans les voitures, etc.

Il s'agit non seulement de prévenir des attentats mais aussi de disposer de preuves irréfutables quand les terroristes présumés seront traduits devant la justice. On a vu il y a dix jours la difficulté qu'avait le procureur général de la Confédération à faire condamner les quatre Irakiens de la première cellule de l'Etat islamique en Suisse.

«La loi d'urgence, qui figure dans notre Constitution, doit rester exceptionnelle»

Cela dit, y a-t-il le feu au lac depuis les attentats de Bruxelles? La menace sur la Suisse s'est-elle à ce point accrue qu'il faille adopter fissa un renforcement des services secrets sans attendre le verdict du peuple? Non. La menace envers la Suisse n'a pas évolué depuis les attentats de Bruxelles. Elle est toujours présente, comme elle l'était après les attentats de Paris.

La loi d'urgence, qui figure dans notre Constitution, doit rester exceptionnelle. Pour l'instant, elle ne se justifie pas. Autant il convient de renforcer l'appareil sécuritaire de l'Etat en ces temps troublés, autant il faut le faire dans le respect des règles usuelles de notre démocratie directe. Un feu vert du peuple lors d'une votation référendaire jouit d'une légitimité incomparable par rapport à une loi d'urgence adoptée à la sauvette.

Page 5

Concours Envoyez-nous vos photos à: laphotoducteur@24heures.ch



En fleurs L'anémone pulsatile embellit les prairies du pied du Jura, comme ici, samedi, entre les villages de Premier et de Bretonnières. Image: Bernard Favre

Courrier des lecteurs

Electricité Le bon sens a-t-il un sens en politique?

En février 2013, lors de la discussion de la loi vaudoise sur l'énergie, le Grand Conseil, après des interventions de la droite, a réussi à écarter l'article 3 qui exigeait le remplacement des installations de chauffage électrique des immeubles divers dans un délai fixé. Mais la mise à l'écart de cette mesure n'est que temporaire. La gauche ne s'en satisfait pas. Cette épée de Damoclès est donc toujours sur la tête de ces propriétaires. On apprend, ces jours, qu'un important fournisseur suisse d'électricité est en grandes difficultés et doit se débarrasser de ses centres de production, notamment de ses barrages. Avec tous les problèmes que cela pourrait créer.

Le prix du kilowattheure est trop bas. Pas rentable. La Suisse produit trop d'électricité.

C'est donc une aubaine pour les consommateurs. Cette énergie du futur, qui peut être produite de mille et une façons, n'est donc pas une denrée rare et elle assure notre indépendance énergétique. La logique voudrait donc que les autorités en favorisent la consommation.

Ben non. Une initiative parlementaire a été déposée pour réintroduire cette exigence dans la loi. La gauche préfère importer le mazout et le gaz, donc contribuer à la pollution de la planète et enrichir des pays qui ne sont pas toujours pleins de bonnes intentions plutôt que de faire bénéficier les consommateurs d'un produit indigène.

Et il subsiste dans cette loi un article qui interdit à ces propriétaires de changer leurs radiateurs, donc de profiter des avancées technologiques. Si ce n'est pas de la bêtise... qu'est-ce?

En fait, le bon sens de certains politiciens est inversement proportionnel à la production locale d'électricité.

Bernard Morel, Lutry

Education Punitions corporelles ou psychologiques

A propos de l'article intitulé «Le procès d'un père rappelle les limites du droit de punition» (24 heures du 7 mars 2016).

On lit dans cet article que le droit international nous interdirait de toucher physiquement un enfant. Heureusement, en Suisse, on est plus raisonnable. Une fessée n'a jamais fait de mal à un enfant s'il sait qu'elle est méritée. On peut regretter qu'elle ne soit pas pratiquée de temps en temps à l'école et déplorer que les enseignants soient totalement démunis devant la provocation de certains élèves.

Par contre, la répétition de fessées trop souvent et pas forcément justifiées devient une pression psychologique beaucoup plus grave et inadmissible. L'auteur de l'article nous laisse espérer que notre justice sait prendre la mesure des choses.

Mais il existe des blessures totalement injustifiées et incompréhensibles infligées à des enfants sans défense. Je connais un cas précis (et pas forcément isolé) d'enfants de 4 et 6 ans qui, sans avoir perçu le moindre signe précurseur, ont entendu leur mère leur annoncer qu'elle quittait le foyer conjugal pour rejoindre un autre homme...

Imaginez la violence du choc, la détresse et le sentiment d'injustice qu'ont subis ces enfants devant leur père effondré. C'est insupportable. Rien à voir avec une fessée.

Dans la procédure juridique qui a suivi concernant la garde des enfants notamment, cette mère indigne n'a reçu ni reproche ni sanction et a été plutôt favorisée par une justice qui se préoccupe des intérêts de madame plus que de celui des enfants.

Justice où es-tu?
Jean Fattebert, Villars-Bramard

Energie Dormir tranquilles jusqu'en 2035?

Ce clin d'oeil au dernier livre de J.-M. Jancovici (*Dormez tranquilles jusqu'en 2100*) appelle une précision: il s'agit bien ici de politique énergétique, mais à plus court terme et réduite à l'électricité. L'anniversaire du désastre de Fukushima galvanise les Cassandre. La bien-pensance instille la peur et exige des ruptures brutales dans nos modes de production-consommation.

Or la situation globale, largement en mains publiques, n'a absolument rien d'effrayant. La demande baisse de 8% de 2014 à 2015; les facteurs de charge du nucléaire et de l'hydraulique tombent respectivement à 70% et 30%; l'offre est surabondante; dérégulation oblige, le prix du kilowattheure en Bourse sombre à 2 Rappen; conséquences perverses de subventions inconsidérées, certains pays produisent des bouffées d'énergie à coût marginal nul, cassent les règles du marché et inondent les voisins de leur surplus. Halte à l'incurie et à l'arnaque du petit client captif!

Notre complexe hydro-nucléaire nous offre à satiété une énergie en ruban fiable, CO₂ - stérile, peu invasive, nous garantissant, au nom de la confiance à l'instance de sécurité, une bonne quinzaine d'années de répit. Les énergies intermittentes - solaire et éolien - cumulent les inconvénients opposés, y compris au chapitre du CO₂, issu ipso facto des centrales suppléantes à gaz ou à charbon.

Ne dormons pas. Renonçons aux projets intermittents inutiles et envahissants. Il paraît que ceux-ci peuvent pousser au besoin comme des champignons. Soyons assez avisés pour attendre qu'ils montrent ailleurs leur ineptie, tout en améliorant nos filières propres, sans nous interdire de contribuer au développement

du nucléaire et à son exploitation en temps opportun.

Pierre Jacquot, Belmont

RIE III Une cuisante défaite!

Le président du Conseil d'Etat a donc réussi à faire passer le programme d'allègement fiscal souhaité par les nombreuses multinationales établies sur le littoral lémanique. Ainsi, Pierre-Yves Maillard rejoint la longue liste des ministres de gauche qui, sur le continent européen, agissent en faveur de la finance internationale, afin d'organiser le démantèlement des services publics pour mieux les privatiser. Cette méthode a déjà fait ses preuves dans l'hémisphère Sud, en Amérique du Nord et dans le sud de l'Europe. Après l'Italie et la France, c'est au tour du canton de Vaud d'expérimenter l'austérité!

L'échec du référendum vaudois contre la réforme de l'imposition des entreprises va affaiblir la position des «socialistes» et de l'Union syndicale suisse à Berne et renforcer l'arrogance du patronat germanophone qui veut la fin des monopoles publics. C'est particulièrement vrai pour la RTS, La Poste et les CFF menacés par une concurrence agressive du secteur privé. En ayant minimisé les enjeux liés au référendum vaudois, les «socialistes» de ce canton se sont tiré une balle dans le pied. Le syndicat Unia sera aussi vite débordé par la concurrence déloyale des travailleurs détachés qui, il faut le dire, ne bénéficieront pas des avantages des compensations sociales liées à cette réforme. Cet échec de la classe laborieuse doit être pondéré par le fait que le tiers du salariat vaudois n'a pas le droit de vote. La précarité va se renforcer dans le canton de Vaud. Déjà 93 000 ménages (chiffres 2014) ne paient pas d'impôts parce qu'ils sont trop pauvres!

Jean-Claude Cochard, vice-président de l'Union syndicale vaudoise, Les Avants

